

Rapport P-357 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-357 du 24 mai 2016: «Pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal
lors de la séance du 20 mars 2017)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-357
au Conseil administratif.